

## Séance de l'assemblée délibérante du 11 avril 2018

### Délibération n°14/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi 5 avril deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 11 avril deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

#### **Titulaires présents :**

BRUHAT Pascal  
PETEL Gilles  
DEMERE Jean-François

SALLES Daniel  
BERNARD Françoise  
BUCHE Jean-Pierre

#### **Titulaires excusés :**

BRANLARD Gérard  
HEALY Bénédicte

#### **Suppléants présents :**

ARDOUREL Sylvie  
HENRION Colette

BLANCHAMP Gérard

#### **Suppléants excusés :**

LANGUILLE Fabienne  
FEDERSPIEL Hélène  
DUPECHER Pierre

DUMAS Olivier  
GUILLAUME Gérard

#### **Représentation :**

En l'absence de M. Gérard BRANLARD, M. BLANCHAMP Gérard, membre suppléant a un droit de vote

En l'absence de Mme. HEALY Bénédicte, Mme ARDOUREL Sylvie, membre suppléant a un droit de vote

| Membres<br>en exercice | Membres<br>Présents | Membres<br>Représentés | Pouvoirs | Excusés | Votants | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------------------------|---------------------|------------------------|----------|---------|---------|------|--------|------------|
| 8                      | 6                   | 2                      |          | 2       | 8       | 8    | 0      | 0          |

**Objet : Lancement d'une consultation et demande de subvention pour un  
« Programme d'animation de trois ans  
pour la création d'un espace test agricole sur l'Ecopole du Val d'Allier »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale ;

**Vu** le Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**Considérant** les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 «Val d'Allier du Grand Clermont»,

Le Président explique que dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ecopole du Val d'Allier, la zone Champmot à l'est de la RD1, est destinée à accueillir des activités économiques.

Il précise que dans la dynamique impulsée par le Projet Alimentaire Territoriale (PAT) porté par le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez, une nécessité de repositionner des activités de production agricole et notamment maraîchères sur le département a été mis en lumière afin de satisfaire la demande alimentaire locale en circuit-court.

Compte-tenu du projet politique de l'Ecopole du Val d'Allier qui vise à faire de ce site un espace de démonstration des transitions et du développement durable, il est proposé de mettre en place un espace test agricole dont le fonctionnement est décrit dans la note jointe à la présence délibération. Il est précisé qu'une porteuse de projet a déjà été identifiée, son projet est présenté en pièce jointe. Cette porteuse de projet est dans l'attente d'un cadre juridique pour commencer à travailler les sols.

Le Président précise, que la mise en place d'un espace test agricole nécessite une animation spécifique et notamment :

- Une aide technique à la mise en place de l'espace test (définition des besoins d'équipements et du plan d'investissement et mise à disposition de matériel notamment une pompe et un générateur),
- Recherche et sélection des porteurs de projets, le site pourrait accueillir trois porteurs de projets à termes,
- Accompagnement technique des porteurs de projet (accompagnement individuel et collectif, formation, appui technique au processus de production...),
- La mise à disposition d'un cadre juridique et administrative via une notion de couveuse d'activité permettant aux porteurs de projet de bénéficier d'un prêt de numéro SIRET et d'un accompagnement comptable,
- Une aide à la gestion technique de l'outil de production,

Le Président précise qu'en contrepartie, la collectivité doit mettre à disposition des porteurs de projets un outil de production opérationnel. Les investissements matériels nécessaires seront définis avec le prestataire retenu et feront l'objet d'une délibération spécifique. Ces investissements pourront faire l'objet de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ou auprès du Grand Clermont dans le cadre du programme LEADER. Ils pourront également faire l'objet d'une convention de mise à disposition auprès des porteurs de projet permettant ainsi d'amortir les investissements réalisés.

Le Président propose de lancer une consultation pour animer cet espace test agricole comme décrit ci-dessus pour une durée de trois ans pour un montant maximum de 45 000€.

Compte-tenu des dispositions financières du programme LEADER 2014-2020, le Président propose de déposer une demande d'aide auprès du Grand Clermont pour trois ans, respectant le plan de financement suivant :

| Dépenses                          |                   | Recettes              |                 |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------|
| <i>Types de dépenses</i>          | <i>Montant HT</i> | <i>Recettes</i>       | <i>Montant</i>  |
| <b>Dépenses immatérielles</b>     | <b>45 000 €</b>   | LEADER (80%)          | 36 000 €        |
| <i>Animation d'un espace test</i> | <i>45 000 €</i>   | Autofinancement (20%) | 9 000 €         |
| <b>Coût global de l'opération</b> | <b>45 000 €</b>   |                       | <b>45 000 €</b> |

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à lancer une consultation pour l'animation d'un espace test agricole sur l'Ecopole du Val d'Allier,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente (convention, devis, marché),



- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.
- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du programme Leader pour le financement d'un « *Programme d'animation pour un espace test agricole sur l'Ecopole du Val d'Allier* »
- **D'autoriser** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 18/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le



ID : 063-256303520-20180418-2018\_14-DE